

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 12 avril 2021** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

125-04-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

126-04-21

RÈGLEMENT 1162-21 AUTORISANT UN EMPRUNT POUR UN PROJET DE CRÉATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES AU MONTANT DE 260 220 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS – ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à un projet de création de jardins communautaires, portant le numéro 1162-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant un emprunt pour un projet de création de jardins communautaires au montant de 260 220 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1162-21.

ADOPTÉE

PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA

RÈGLEMENT 1160-21 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT REMBOURSABLE EN 25 ANS – ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Ce point est remis à une séance ultérieure.

127-04-21

RÈGLEMENT 1163-21 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 40 888 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS – ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la conception de plans et devis pour des travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif, portant le numéro 1163-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour des travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et décrétant un emprunt au montant de 40 888 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1163-21.

ADOPTÉE

ÉVALUATION DES CONTRAINTES - PARC INDUSTRIEL

Ce point est remis à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 20.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière